



Conseil départemental 93

Une réorganisation du Pôle Solidarité : Pour quel projet ?

Assemblée générale des agents du Pôle Solidarité

Mardi 25 avril 2017, de 12h30 à 14h00

Salle des Conférences de l'Immeuble Picasso à Bobigny

(1 heure d'information syndicale a été déposée)

Une nouvelle réforme d'ampleur est annoncée et concerne cette fois tout le Pôle Solidarité. Notre collectivité envisage une profonde réorganisation touchant la Direction de la Prévention et de l'Action Sociale, la Direction de l'Enfance et de la Famille, la Direction de la Population Agée et des Personnes Handicapées et les services qui en dépendent.

Ainsi, une direction viendrait chapeauter 4 grands territoires calqués sur le découpage des établissements publics territoriaux (EPT du Grand-Paris) auxquels seraient rattachées une vingtaine de maisons des solidarités (MDS) réunissant, dans un premier temps, les équipes locales de l'ASE, PMI et SSD. Les professionnels ASE et SSD seraient placés sous l'autorité hiérarchique du responsable de la MDS. Les circonscriptions disparaîtraient et les services centraux ne conserveraient que la compétence « technique » et un lien fonctionnel avec les équipes (sauf la PMI dont l'organisation et les missions doivent rester conformes au code de la santé public avec notamment l'autorité hiérarchique du médecin chef sur les équipes).

- Une conduite de projet qui improvise

- 1) La CGT découvre en septembre 2016 un rapport de l'INET qui présente le projet de réforme du pôle solidarité tandis qu'en interne rien ne filtre. La CGT décide d'informer les agents.
- 2) La Direction générale présente aux cadres fin 2016 un projet de réforme déjà bien ficelé, laissant peu de place à d'autres hypothèses d'organisation. Aucun diagnostic n'est présenté.
- 3) Lors d'un secrétariat permanent du Comité technique et du CHSCT, le Président des instances, Frédéric Molossi (VP enfance-famille) déclare vouloir, avec les Vice-présidents Pierre Laporte (VP Solidarité) et Magali Thibault (VP autonomie des personnes) largement concerter et recueillir les avis des agents. Il dit vouloir prendre le temps de la discussion et des échanges.
- 4) Depuis, une nouvelle rencontre a eu lieu le 21 février 2017 entre la DGA du pôle, Bérénice Delpal, et les organisations syndicales. La DGA affirme que rien n'est encore fixé mais que le scénario présenté est celui qui a la préférence de la Direction générale...

Atermoiements, hésitations, double discours : la conduite d'un projet de cette envergure ne devrait pas se dérouler ainsi.

- Une réorganisation qui répond à quel besoin ?

Principal argument invoqué par la Direction générale pour justifier cette réorganisation : « renforcer la transversalité ». Mieux travailler ensemble et tout faire pour faciliter les coopérations entre collègues sur le terrain, on ne peut qu'être d'accord mais ce seul argument est un peu court pour justifier une « réorga » de cette ampleur... Et le flou demeure :

- Sur la base de quel état des lieux détermine-t-on cette réorganisation ?
- Cette organisation va-t-elle nous permettre de répondre à des besoins qui ne cessent de croître ? La projection est de 55.000 habitants de plus en 2020.
- Quel est le projet politique ? Pour quel public et quel accueil ? Va-t-on continuer de s'adresser à tous ou à ceux qui sont les plus en difficulté ?

- Va-t-on vers une diminution du nombre de centres ou de points d'accès ASE, PMI, SSD des usagers au service public départemental ?
- Avec quel personnel ? quel sera le périmètre de la MDS ?
- Comment vont être intégrés les autres services ou structures du pôle solidarité (crèches départementales, DPAPH, MDPH...) ?

- La déstabilisation perpétuelle ?

Avec des « réorgas » qui s'enchaînent, les agents sont soumis à un bouleversement continu. Cette tourmente permanente vise à valoriser toute une ingénierie de procédures, de méthodes, de techniques (le management) qui a pour conséquence l'éloignement des professionnels de leur cœur de métier et de ce qui fait le sens de leur travail. Ainsi, après les projets de service, les restructurations liées à la réforme territoriale (Métropole) la DG veut à nouveau lancer les équipes dans un projet de réorganisation... Toute l'énergie va donc être employée à atteindre cet objectif interne et le sens de l'action publique risque d'être oublié.

- La recherche d'économie ?

Il suffit de regarder la pyramide des âges des agents départementaux pour comprendre que de très nombreux professionnels vont partir en retraite dès 2017 et les années suivantes. Ces collègues ne seront pas remplacés et cette perte de « forces vives » viendra s'ajouter aux suppressions de postes liées à la restructuration du pôle : on part de 80 circonscriptions environs (ASE, PMI, SSD) et l'on aboutit à 26 MDS donc il y aura nécessairement de nombreux postes de cadres en moins. On peut craindre que d'autres postes, toutes catégories confondues, ne disparaissent : on l'a vu lors d'autres réorganisations de services à plus petite échelle, des postes ont été supprimés. L'érosion des postes à l'échelle de la collectivité est une réalité : d'après nos estimations à partir du BP 2017, ce sont près de 200 postes qui seront supprimés cette année.

- Réorganiser pour préfigurer un futur transfert de compétences ?

Doit-on craindre, dans un premier temps, un désengagement des villes à l'instar d'Aulnay qui a souhaité renoncer, en 2015, à la convention signée avec le Département qui lui déléguait, jusque-là la gestion du service social ? Du coup, la réorganisation du pôle anticipe-t-elle sur d'éventuelles réintégrations des missions jusque-là déléguées aux villes ? Dans ce cas avec quels moyens en personnels ? Par ailleurs, les 4 territoires sont calqués sur les EPT du Grand-Paris : Faut-il lire une volonté de la collectivité de mettre les services départementaux en ordre de marche pour, dans un second temps, permettre une absorption des compétences départementales par la Métropole ?

Pour la CGT il est nécessaire de :

- Concerner les agents sur la base d'un projet politique clair : Quels sont les enjeux, quel est le besoin et comment y répond-on et avec quels moyens ?
- Augmenter les postes, les besoins ne cessant de croître,
- garantir l'universalité du service public, préserver son maillage et ses points d'accès (centres de PMI, service social, Ase...) sur le territoire,

Cela implique de :

- Travailler à un diagnostic du pôle solidarité, partagé avec les agents,
- Réfléchir à l'organisation la plus adaptée aux orientations de la collectivité en réponse aux besoins des usagers.

Venez débattre de ces enjeux et donner votre avis lors de l'AG du personnel le 25 avril. D'autres réunions sont programmées* dans plusieurs villes pour permettre aux agents éloignés de Bobigny, de participer :

- **Jeudi 4 Mai**, de 12h30 à 14h00, salle de réunion de la Circonscription PMI 49 Avenue Jean Jaures - Aulnay-sous-Bois
- **Vendredi 19 Mai**, de 12h30 à 14h00, Circonscription SSD de Neuilly sur Marne, 266 Av du 8 Mai 1945, 93330 Neuilly sur Marne
- **Mardi 23 Mai**, de 12h30 à 14h00, salle de réunion des Circonscriptions SSD et PMI 14 Rue de la Beaune, Esc C, 3^{ème} étage – Montreuil
- **Jeudi 1^{er} juin**, de 12h30 à 14h00, Bourse du travail de St Denis, 9-11 Rue Génin, 93200 St Denis

* Attention : certaines dates ont été modifiées